

AUJOURD'HUI ~~vingt-deux~~ jour du mois de ~~janvier~~
madelene clément de l'an huit, — de la République française, à dix heures
du matin, par devant moi jean antoine rothignol
ayant, — de la Commune
d e m e r i - e s - b o i s, — désigné par la loi pour remplir les
fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus au lieu destiné à
recevoir les Actes civils jean fere manouche aux
tireaux, jean vignat, et jean bernard tous
deux tisserands dans ce Bois,

et m'ont déclaré que madelene clément, veuve de
defunt guillaume vignat menuier des tireaux,
agee de cinquante deux ans,

est morte hier vingt-huit, à huit heure du soir
domiciliée au moulin des tireaux, —
où m'étant transporté, je me suis assuré du décès de la dite,
madelene clément, et j'en ai dressé le présent acte, que
lesdits déclarans ont déclaré ne pas signifier dece
engagé. Rothignol ayt